

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,  
Vu l'arrêté du 28 avril 2008 modifié relatif au diplôme supérieur de notariat,  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury d'examen DSN sanctionnant la période semestrielle portant sur les « Techniques du Droit Immobilier » comme suit :

**Membres du jury :**

Aurélia FAUTRE-ROBIN, Président du jury, MCF  
Patricia PAPON-VIDAL, Vice-Président du jury, MCF

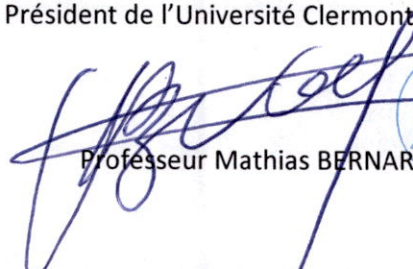
David FUZELLIER, Notaire

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04/03/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

  
Professeur Mathias BERNARD



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE :

PUBLIE LE :

06 MAR. 2020

06 MAR. 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.